

Lauréats du Prix manitobain 2003 du dévouement à la cause des droits de la personne



*Au nom de
Youth Helping
Youth, trois
membres du
groupe, Dorain
Zaharia, Clare
Ashdown et
Allyson
Gamble,
acceptent le
prix.*

La banque alimentaire Winnipeg Harvest et l'initiative Youth Helping Youth ont été les deux fiers lauréats du Prix manitobain 2003 du dévouement à la cause des droits de la personne. Le Prix 2003 du dévouement récompense le travail effectué dans le domaine des droits sociaux et économiques.

Lors du déjeuner de remise des prix, qui s'est déroulé le 10 décembre à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, M. David Northcott a accepté le prix au nom de Winnipeg Harvest en déclarant « à Winnipeg Harvest, nous continuerons à donner d'un cœur aimant. »

Depuis 1985, Winnipeg Harvest fait la promotion des droits de la personne en œuvrant en faveur du progrès social et d'un meilleur niveau de vie pour les Manitobains. Depuis lors, les représentants de cette banque alimentaire se sont prononcés sur de nombreuses questions relatives aux droits sociaux et économiques, et notamment sur les justes salaires, la nutrition et les enfants, le droit à l'alimentation, les taxes touchant les pauvres, la pauvreté dans les zones rurales et l'utilisation des banques alimentaires.

Youth Helping Youth est une initiative prise à Winnipeg par un groupe central de 18 jeunes. L'objectif de Youth Helping Youth est de collecter des fonds au Canada pour soutenir l'éducation au Bangladesh et au Népal.

Bien que le groupe ait déjà participé à de nombreuses collectes de fonds, la plus grande partie des fonds recueillis (plus de 3 500 \$) provenaient de la vente de bijoux et de macarons de pop culture fabriqués à partir d'une pâte de bicarbonate de soude et d'amidon de maïs. Ces macarons de formes diverses sont peints à l'aide de stylos à encre gel ou recouverts, selon la technique du découpage, de motifs imprimés ou de messages écrits. Les jeunes sont d'avis que les messages relatifs aux droits de la personne qui figurent sur les macarons favorisent l'action sociale et plaident en faveur du changement. Le coût des macarons est de 2 \$.

Prix, suite à la page 2

Les droits en question

par M^{me} Janet Baldwin, présidente

La saison des Fêtes en famille

« Je rentrerai pour Noël, tu peux compter sur moi ». C'est une traduction libre des premiers mots d'une chanson de Noël bien connue en anglais. Toutefois, pour les personnes handicapées, d'autres paroles de la même chanson, librement traduites par « je rentrerai pour Noël, ne serait-ce qu'en rêve », reflètent peut-être mieux la réalité.

Nos réseaux de transport en commun n'ont pas été conçus selon les principes de la conception universelle, c'est-à-dire en tenant compte des besoins de tous, et les efforts pour rectifier cette situation prennent du temps. Le Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD) a récemment déposé une plainte auprès de l'Office des transports du Canada (OTC) relativement aux obstacles à l'accessibilité que présentaient pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant les nouvelles voitures de chemin de fer achetées par VIA Rail. L'OTC a trouvé 14 obstacles « abusifs » et a ordonné à VIA de les éliminer. Au lieu d'éliminer les obstacles, VIA a décidé de faire appel de la décision de l'OTC. La présence de ces obstacles indique également un manquement au Code de pratiques – Accessibilité des voitures de chemin de fer. Pourtant, Via avait participé à l'élaboration du Code et la société d'État s'était engagée à le respecter.

D'autres obstacles continuent à entraver les possibilités de voyage de nombreuses personnes handicapées. Se rendre à une fête de Chanukah qui a lieu à l'autre bout de la ville peut forcer les personnes en fauteuil roulant à s'accommoder des contraintes du service de transport Handi-Transit, si aucun autobus sur la ligne menant à la destination voulue n'est accessible aux personnes en fauteuil roulant. Certaines personnes habituées à conduire sur de grandes distances pour se rendre à une rencontre se trouvent privées, à la suite d'une déficience récente liée à la vue ou à l'ouïe, de leur permis de conduire, le processus de délivrance des permis étant fondé sur des exclusions générales plutôt que sur des évaluations de cas individuelles. Et il ne s'agit là que de deux exemples des obstacles que doivent affronter un grand nombre de personnes handicapées pour voyager librement.

Mes meilleurs vœux à chacun d'entre vous pour l'année 2004, et puisse-t-elle voir la disparition d'un grand nombre de ces obstacles.

Règlements

Le Manitoba Theatre Centre donne l'exemple

Il arrive quelquefois que la plainte d'une personne rende service à tout un groupe. Pour la Commission, de telles plaintes soulèvent des problèmes systémiques et elle en encourage le règlement chaque fois que cela est possible.

C'est exactement ce qui est arrivé lorsqu'une femme sourde a déposé une plainte contre le Manitoba Theatre Centre. La plaignante invoquait que la compagnie théâtrale n'avait pas tenu compte de sa déficience en n'offrant pas les services d'un interprète gestuel pendant la représentation d'une pièce qu'elle voulait voir.

Le MTC était disposé à entreprendre la médiation et bientôt elle a abouti à un règlement. Mais l'affaire avait pris un tour inattendu parce que l'entente avait été conclue avec la Commission et non avec la plaignante. Bien que la plaignante ne soit pas arrivée à s'entendre avec le MTC au terme de la médiation dirigée par la Commission, cette dernière était déterminée à intervenir face à ce problème systémique. Le règlement était satisfaisant tant pour la Commission que pour le MTC.

Le règlement de la plainte n'est peut-être pas des plus innovateurs, mais il reste que le MTC est certainement l'un des premiers à offrir aux personnes sourdes la possibilité d'apprécier pleinement le théâtre. Dès les années 1980, des services d'interprétation gestuelle étaient fournis lors de la représentation de certaines pièces de théâtre sur Broadway et Off-Broadway, mais en général peu de théâtres tenaient compte des déficiences des personnes sourdes en prenant des mesures d'adaptation raisonnables. Aujourd'hui, le niveau de service offert par le MTC dépasse celui offert par la plupart des théâtres d'Amérique du Nord.

L'entente commence par l'engagement de tenir compte des besoins des personnes sourdes en offrant des services d'interprétation en American Sign Language (ASL) pendant une seule représentation d'une pièce donnée au Mainstage pendant sa saison 2003-2004. Des sièges seront réservés pour les personnes ayant une déficience auditive et les spectateurs les accompagnant. En outre, les personnes demandant les sièges réservés recevront une photocopie de la pièce. Enfin, les interprètes en ASL seront installés près des sièges réservés.

La solution n'est pas parfaite, mais tous s'entendent pour dire que c'est un bon commencement.

Le MTC annoncera la représentation signée en ASL dans son affiche-programme et sur Internet, et il prendra les dispositions

nécessaires afin d'en informer tous les sourds et malentendants.

Le MTC a entamé un processus de consultation avec les sourds et malentendants et il espère que leurs commentaires lui permettront d'établir si cette mesure d'adaptation est appropriée ou s'il existe une autre mesure d'adaptation acceptable. Pendant cette période de consultation, le MTC continuera d'offrir des services d'interprétation en ASL au cours d'une seule représentation chaque saison. Par ailleurs, si les sourds et malentendants pensent que la solution du MTC est la meilleure possible, le MTC songera à fournir des services d'interprétation en ASL au cours d'une représentation de chaque pièce présentée au Mainstage à l'avenir.

Prix, suite de la page 1

L'un des membres de Youth Helping Youth, Dorian Zaharia, a résumé ainsi ce qui a servi de source d'inspiration à leurs activités : « Nous sommes persuadés que nous pouvons changer le monde par nos actions ».

La conférencière d'honneur du déjeuner était Gail Asper, directrice générale de la Asper Foundation. Elle a fait mention d'une conviction qu'elle partageait avec son feu père Izzy Asper. « En dépit de tout ce qui arrive autour de nous, je crois fermement, tout comme le croyait mon père, que les gens sont bons. »

Elle a parlé du besoin d'avoir un Musée canadien des droits de la personne, parce qu'un nombre trop élevé d'événements sont encore passés sous silence. Elle a fait référence à l'expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et à l'internement des Ukrainiens pendant la Première Guerre mondiale. « La population canadienne a besoin de connaître son histoire des droits de la personne » a-t-elle dit, ajoutant que le Musée ne montrerait pas seulement le côté noir de l'histoire mais qu'il célébrerait également les progrès accomplis en faveur des droits de la personne.

Ateliers à venir

Atelier sur l'emploi – il s'agit d'un atelier interactif d'une journée conçu à l'intention des employeurs et des superviseurs. Il traite de diverses questions, dont la discrimination, l'adaptation aux besoins spéciaux, le harcèlement et le préjudice injustifié.

75 \$ (repas de midi compris) – le 17 février 2004, de 8 h 30 à 16 h

Téléphonez au 945-3007 pour de plus amples renseignements.

Du succès et des déceptions en ce qui concerne l'histoire des droits

des personnes handicapées

Depuis l'intégration des dispositions relatives aux droits des personnes handicapées au texte de la Charte canadienne des droits et libertés, il y a certes eu du progrès, mais il y a également eu des déceptions. C'est ce que déclarait la commissaire des droits de la personne, Yvonne Peters, à l'occasion d'un déjeuner organisé par le Conseil des Canadiens avec déficiences.

Selon M^{me} Peters, les dispositions relatives à la discrimination fondée sur une déficience mentale ou physique n'ont été ajoutées à la clause d'égalité de la Charte qu'à la dernière heure. Elle a indiqué qu'initialement ces dispositions avaient été omises parce que « la question des droits des personnes handicapées était trop nébuleuse et trop difficile à définir », mentionnant un télégramme reçu du bureau du ministre de la Justice à cette époque, M. Jean Chrétien. Ce télégramme avait été envoyé en 1980 aux membres de la Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés (COPOH).

La COPOH en était à ses débuts lorsqu'elle s'est rendu compte qu'il s'agissait d'un moment critique et elle a mené, puis gagné, sa première campagne politique

M^{me} Peters a dit que l'intégration des droits des personnes handicapées dans la Charte représente un changement important, d'un modèle historiquement inspiré par la charité à un modèle de reconnaissance définitive des droits des personnes avec déficiences.

« Il est plus que vrai de dire que nous avons fait bien du chemin depuis que le bureau de M. Jean Chrétien nous a informés que nos droits étaient trop nébuleux et trop difficiles à définir pour être enchâssés dans la Constitution », de dire M^{me} Peters.

Il reste pourtant encore des défis. M^{me} Peters a exprimé sa déception à la suite de la décision de Via Rail de contester les droits des personnes handicapées à l'accessibilité. Plus tôt cette année, l'Office des transports du Canada avait rendu la décision que les trains devaient être plus facilement accessibles aux personnes ayant une déficience. Depuis, Via Rail a décidé de faire appel de cette décision.